



Résolution interpartis : pour que la Municipalité de Porrentruy soutienne le dossier de Robel auprès du Canton du Jura et pour demander un changement de pratique dans les cas similaires

Robel est un jeune homme de 21 ans domicilié en Suisse depuis 2015. Ayant fui l'Erythrée en 2014 pour échapper à l'enrôlement dans un service militaire à durée indéterminée s'apparentant, selon Amnesty international, au travail forcé.

En 2017, il demande l'asile et obtient un permis F d'admission provisoire. En printemps 2019, Robel effectue un stage à l'Hôpital du Jura à la suite duquel il signe un contrat de travail. Il est alors indépendant financièrement et souhaite s'intégrer dans le tissu social et économique suisse.

Mais peu de temps après, les autorités suisses décident de durcir l'accès à l'asile pour les personnes en provenance d'Erythrée et le Secrétariat d'Etat aux Migrations réévalue la situation des admis-e-s provisoires. Une centaine de permis sont alors retirés, dont celui de Robel.

Or, la Suisse n'ayant pas d'accord de réadmission avec l'Erythrée, les renvois sont impossibles. En conséquence, Robel est aujourd'hui à l'aide d'urgence : il ne peut pas travailler ni suivre des cours de français et reçoit 10.- par jour pour vivre, alors que ce jeune homme est intégré dans le tissu social jurassien et qu'il apprend le français par ses propres moyens.

Si la Confédération prend certaines décisions discutables, sachant que l'Erythrée est un pays instable, la motivation des personnes à vouloir vivre dans le pays où nous avons eu la chance de naître ou d'être accueilli-e-s ne doit pas être ignorée.

Au vu de ces différents éléments, nous demandons au Conseil municipal :

1. D'approcher les autorités cantonales afin de soutenir le dossier de Robel en particulier,
2. et aussi plus généralement qu'elles attirent l'attention des autorités fédérales sur la problématique de ce type de dossiers afin de faire modifier la pratique actuelle.